

mis en ligne le 14 septembre 2023

**ARRETE MUNICIPAL N°13042 DU 04 AOUT 2023**

**Le Maire de Larmor-Plage,**

**OBJET :**

Régate l'Atlantique Le Télégramme

Parking de la Société Nautique de  
Lorient

Du jeudi 21/09 au dimanche 24/09

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par le Centre Nautique de Lorient, par l'intermédiaire de son Président M. Le Bellour,

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement des véhicules d'une régates, il convient de réserver des places de stationnement sur le parking de la Société Nautique de Lorient,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Du jeudi 21 septembre 2023 à partir de 14h00 jusqu'au dimanche 24 septembre à 20h00, il importe d'interdire l'ensemble des places de stationnement sur le parking de la Société Nautique de Lorient pour permettre le stationnement des concurrents de la classe Dinghy. Des barrières seront placées pour délimiter les emplacements réservés.

**ARTICLE 2** : Les panneaux de signalisation et des barrières seront mis en place une semaine avant la date d'intervention par la Police Municipale. La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

**ARTICLE 3** : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**LE MAIRE,**

**Patrice VALTON**

